



# Communauté de Communes Provence Verdon



## **Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial**

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

2023

Rédacteurs :

- Stéphane Baudry – Calia Conseil
- Jean-Briac Ligot – Calia Conseil

## Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Rappel du contexte de l'étude et rappel des évolutions législatives.....	3
1.2. Calendrier .....	4
1.3. Recueil des données.....	4
1.4. Rappel préalable transfert de compétences .....	5
2. Les modes de gestion des compétences .....	5
2.1. La compétence eau potable .....	5
2.2. La compétence assainissement .....	6
3. Les budgets annexes eau et assainissement .....	8
4. Analyse des moyens humains.....	13
5. Analyse tarifaire.....	14
6. Annexes .....	19

# 1. Introduction

## 1.1. Rappel du contexte de l'étude et rappel des évolutions législatives

### **Mission 2017**

La Communauté de Communes Provence Verdon regroupe 15 communes représentant une population totale de 21 772 habitants.

La loi NOTRe nécessitait que la CCPV se prépare à exercer à compter du 1er janvier 2020 les compétences eau, assainissement (collectif et non collectif) et pluvial. La CCPV a donc souhaité mener une réflexion sur le futur mode de gestion de son service public d'eau potable.

Suite à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communes se sont prononcées dans le cadre de la minorité de blocage pour une prise de compétence repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La CCPV souhaite dorénavant anticiper cette échéance et préparer les conditions d'exercice de ces compétences à terme et pendant la phase transitoire.

La mission vise donc à accompagner la Collectivité dans la préparation du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial via une phase d'actualisation du travail effectué en 2017.

### **Rappel législatif récents**

**Loi du 3 août 2018, dite « loi Ferrand », relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »**, a introduit plusieurs points :

- Possibilité pour les communes membres de communautés de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences « eau » et « assainissement » de s'opposer au transfert de ces compétences avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour un report au 1<sup>er</sup> janvier 2026, « *si au moins 25% des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (ci-après EPCI) et représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens* » ;
- Dissociation des compétences « eaux pluviales urbaines » et « assainissement » pour les communautés de communes ;
- Tout syndicat à cheval entre deux périmètres EPCI-FP sera conservé avec application du régime de représentation-substitution ;
- Possibilité de créer une régie unique eau, assainissement et eaux pluviales urbaines. Les budgets de chacun des services devront cependant rester distincts.

**Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique**, dite « loi engagement et proximité, introduit plusieurs novations :

- Communautés de communes qui exercent tout ou partie des compétences eau et assainissement ne seront plus obligées d'exercer la totalité des compétences au 1er janvier 2020, si la minorité de blocage prévue par la loi a été votée avant le 31 décembre 2019, celle-ci ayant pour effet de reporter la prise de compétence à titre obligatoire par l'intercommunalité au 1er janvier 2026 ;
- Possibilité pour la communauté de communes de déléguer, par convention, tout ou partie des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines définie à l'article L.

### **Communauté de Communes Provence Verdon**

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

2226-1 du Code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT) à l'une de ses communes membres.

La loi **3 DS du 21 février 2022 permet le maintien des syndicats**, y compris si ceux-ci sont intégralement dans le périmètre communautaire (par la voie de la délégation, cf SIANOV).

## 1.2. Calendrier

Le travail d'état des lieux financier s'est déroulé entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023. Plusieurs étapes ont jalonné cette phase :

- La réunion de démarrage le 15 novembre 2022
- La phase de collecte de données avec :
  - o La préparation d'une trame de questionnaire et d'une liste de documents à transmettre
  - o 2 réunions pour la collecte documentaire avec les communes de Rians et Barjols le 6 décembre 2022
    - *Nota* : les réunions avec les autres collectivités ont été assurées par la CCPV en s'appuyant sur la trame de questionnaire
- Un COPIL le 22 février 2023 pour la présentation de l'état des lieux
- Des points réguliers avec la CCPV

## 1.3. Recueil des données

La CCPV a assuré le recueil des données auprès des différentes collectivités. L'AMO a ensuite récupéré l'essentiel des données nécessaires à l'état des lieux.

Une seule commune n'a pas du tout répondu à la demande de l'AMO (Seillons). Certaines communes ont transmis des données très partielles.

Nous avons noté quelques problèmes dans notre travail d'état des lieux :

- Certaines données manquaient ce qui rendait difficile le travail de consolidation
- Des écarts entre l'état de la dette inscrites aux Comptes administratifs et aux Comptes de Gestion
- Impossibilité d'évaluer avec précision les recettes de facture d'eau et d'assainissement sans disposer des consommations par tranche de facturation -> nous avons considéré par simplification que tous les abonnés consommaient 100 m3, soit la consommation moyenne.
- Difficulté de faire la correspondance entre les hypothèses de recettes calculées à partir des tarifs, volumes et abonnés des recettes inscrites aux CA des services d'EAU et d'ASS (ex Barjols, Saint Julien, Ginasservis).
- Pas de séparation entre les charges et produits entre les services eau et assainissement pour les collectivités ayant des budgets annexes uniques.

Voici ci-dessous, une matrice représentant l'état du recueil des données à début 2023 :

Villes	Questionnaire d'entretien	Etat des lieux financier				
		Comptes administratifs 2020, 2021	Etat de la dette	Echéancier de la dette	RPQS ou RAD 2020, 2021	Etat de l'actif
Artigues					Manque 2021	
Barjols		Manque ASS 2021				
Brue-Auriac						
Esparron de Pallières		Manque AEP				
Fox-Amphoux						
Ginasservis						
La Verdière					Manque 2021	
Montmeyan					Manque 2021	
Pontevès						
Rians						
Saint Julien le Montagnier						
Saint Martin de Pallières		Manque AEP	Manque AEP	Manque AEP		Manque AEP
Seillons Source d'Argens						
Tavernes						
Varages						
SIANOV						
SIHV		Manque 2021				

#### 1.4. Rappels préalables transfert de compétences

**La prise de compétence communautaire n'impose un mode de gestion unique** : la mixité des modes de gestion, comme la transformation des modes de gestion peuvent constituer un principe préalable. Et peut évidemment évoluer ensuite.

**La prise de compétence communautaire n'emporte pas la mise en œuvre d'un tarif unique immédiat** : si le principe de l'égalité de traitement des usagers emporte in fine la règle « à service unique tarif unique » (la différence de mode de gestion n'étant pas un motif de différenciation), la période de mise en œuvre de ce principe peut être relativement longue.

Les choix de financement des travaux effectués par les communes avant le transfert de compétence impacte durablement le prix de l'ensemble des communes de l'EPCI :

- En théorie les communes n'ont pas l'obligation de transférer leurs excédents
- Alors que les dettes sont récupérées intégralement par la CC
- **Dans une logique « individualiste » les communes pourraient donc être tentées pendant la phase préparatoire de maximiser l'endettement et de récupérer les excédents de leurs budgets annexes.**

La loi **3 DS du 21 février 2022 permet le maintien des syndicats**, y compris si ceux-ci sont intégralement dans le périmètre communautaire (par la voie de la délégation).

## 2. Les modes de gestion des compétences

### 2.1. La compétence eau potable

La carte ci-dessous présente les modes de gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la CCPV.

- 3 communes sont en régie : Varages, Barjols et Seillons
- Les 12 autres communes sont en DSP (Aqualter pour 9 communes et Veolia/SVAG<sup>1</sup> pour 3 autres communes)

<sup>1</sup> Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (Veolia)

**Communauté de Communes Provence Verdon**

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

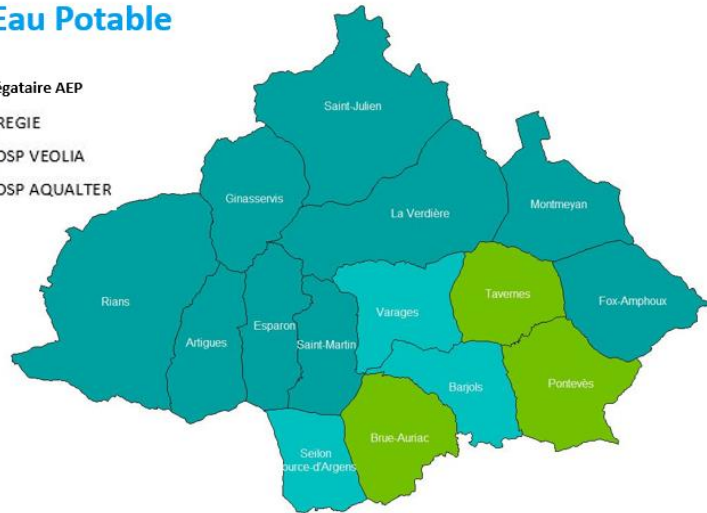
- Le SIANOV et le SIHV sont en DSP avec respectivement Aqualter et SEERC

## Cartographie de la compétence et gestion par autorité organisatrice

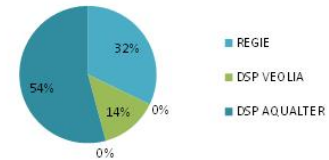
### Eau Potable

Délégitaire AEP

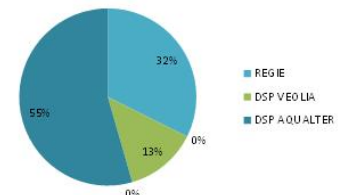
- REGIE
- DSP VEOLIA
- DSP AQUALTER



Répartition des abonnés selon le mode de gestion



Répartition des volumes facturés selon le mode de gestion



Le tableau ci-dessous présente les échéances des différents contrats de DSP :

	DSP	Objet	Co contractant	Echéance
Artigues	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Barjols		Régie		
Brue-Auriac	X	Production, transport et distribution	SVAG	31 déc 2023
Esparon	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Fox-Amphoux	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2028
Ginasservis	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
La Verdère	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Montmeyan	X	Distribution EP	AQUALTER	31/12/2034
Pontevès	X	Production, transport et distribution	VEOLIA	31 déc 2032
Rians	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Saint-Julien	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Saint-Martin	X	Distribution EP	AQUALTER	30 juin 2029
Seillons-Source d'Argens	X	Régie		
Tavernes	X	Distribution EP	SVAG	31 déc 2023
Varages		Régie		
SIHV	X	Production et transport	SEERC	18 août 2024
SIANOV	X	Production et transport	AQUALTER	30 juin 2029

Des échéances de contrats comprises entre 2023 et 2034.

### 2.2. La compétence assainissement

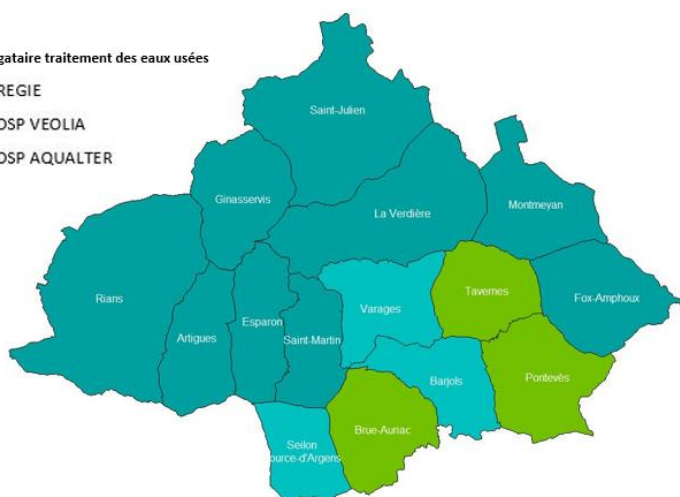
La carte ci-dessous présente les modes de gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la CCPV.

- 3 communes sont en régie : Varages, Barjols et Seillons
- Les 12 autres communes sont en DSP (Aqualter pour 9 communes et Veolia/SVAG<sup>2</sup> pour 3 autres communes)

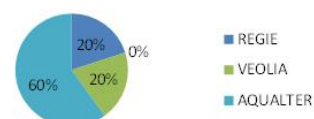
## Cartographie de la compétence et gestion par autorité organisatrice Assainissement collectif

Déléataire traitement des eaux usées

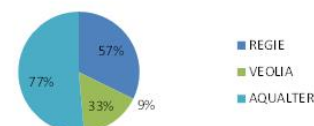
- REGIE
- DSP VEOLIA
- DSP AQUALTER



### Répartition des communes selon le mode de gestion



### Répartition des volumes assujettis selon le mode de gestion



Le tableau ci-dessous présente les échéances des différents contrats de DSP :

<sup>2</sup> Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (Veolia)

### Communauté de Communes Provence Verdon

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

	DSP	Objet	Co contractant	Echéance
Artigues	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Barjols		Régie		
Brue-Auriac	X	AC collecte transport et épuration	SVAG	31 déc. 2023
Esparron	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Fox-Amphoux	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Ginasservis	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
La Verdrière	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Montmeyan	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	31/12/2034
Pontevès	X	AC collecte transport et épuration	VEOLIA	31 déc. 2032
Rians	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Saint-Julien	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Saint-Martin	X	AC collecte transport et épuration	AQUALTER	30 juin 2029
Seillons-Source d'Argens	X	Régie		
Tavernes	X	AC collecte transport et épuration	SVAG	31 déc. 2023
Varages		Régie		
SIHV	X		Pas d'infos	
SIANOV	X		AQUALTER	

Des échéances de contrats comprises entre 2023 et 2034.

### 3. Les budgets annexes eau et assainissement

Parmi les 15 communes de la CCPV :

- 9 communes disposent d'un budget annexe commun eau et assainissement
- 4 communes disposent de deux budgets annexes eau et assainissement séparés
- 1 commune dispose uniquement d'un budget annexe eau (Tavernes : pas de budget assainissement disponible – problème de transmission probablement)
- 1 commune n'a pas transmis d'information

	Budget annexe Eau/Assainissement	Budget annexe Eau	Budget annexe Ass	Subvention Budget général (d'après questionnaire)
Artigues				Oui
Barjols				Non
Brue Auriac				Non
Esparron				Oui
Fox Amphoux				Pas d'info
Ginasservis				Non
La Verdrière				Non
Montmeyan				Très rarement
Pontevès				Pas d'info
Rians				Non
Saint Julien le Montagnier				Pas d'info
Saint Martin de Pallières				Oui
Seillons Source d'Argens	Pas d'info			
Tavernes				Parfois
Varages				Non

#### Communauté de Communes Provence Verdon

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

Le tableau ci-dessous permet également de rendre compte des relations avec le budget général :

- Quatre communes subventionnent leur service d'eau ou d'assainissement avec leur budget général (mais ne le quantifient pas) ce qui n'est en principe plus autorisé et complique l'analyse financière des services.

#### Rappel comptabilité des budgets annexes :

- **Capacité d'autofinancement brute (CAF brute)** permet de calculer l'excédent dégagé par le service pour financer ses dépenses d'investissement



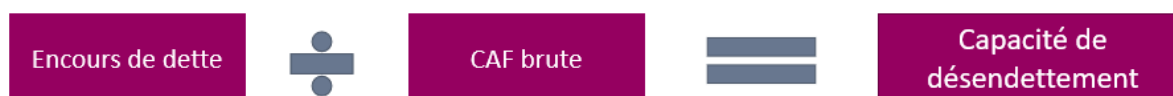
- **Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)** → permet de calculer la marge de manœuvre dont dispose encore le service pour investir, au-delà des dépenses engagées, et plus globalement sa pérennité financière.



- ◆ **Epargne de gestion** → permet d'évaluer l'équilibre économique de l'exploitation du service si l'on fait abstraction de ses investissements et de la façon dont il se finance (c'est à ce titre qu'on soustrait les charges d'intérêts).



- ◆ **Capacité de désendettement** → Permet de mesurer la solvabilité financière de la collectivité en déterminant le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de sa capacité d'autofinancement brute.



Nous avons saisi les comptes administratifs des budgets eau et assainissements des communes de la CCPV dans une matrice excel (voir en annexe 2 le détail). Pour donner sens à ce travail, nous avons finalement considéré uniquement l'année 2021 où nous disposons de données financières presque complètes.

#### Communauté de Communes Provence Verdon

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

### Ce travail laisse apparaitre plusieurs enseignements :

- Les dépenses d'exploitation sont dans l'ensemble assez faibles. Les communes ont pour la plupart délégué les services eau et assainissement à des opérateurs privés (Aqualter et Véolia) et ont donc peu de charges à assurer en interne. La plupart des communes ne déclarent ainsi pas de charges de personnel dans leur budget annexe. Seules les communes en régie présentent logiquement des montants conséquents.
- Les recettes d'exploitation sont plus importantes du fait de revenus liés à la part collectivité dans les factures payés par les usagers (+ PFAC). Voir le détail des parts collectivités en annexe
- **Les collectivités dégagent donc des marges de manœuvre importantes (CAF BRUTE) pour financer leurs dépenses d'investissement.**
- Les dépenses d'investissements représentent la très grande partie des dépenses totales et sont quasi-intégralement des dépenses d'équipement. Pour l'année 2021, le total des dépenses d'investissement s'élève à 2,6 M€ sur les communes de la CCPV (soit 120 € par habitant)<sup>3</sup>.
- Les recettes d'investissements sont plus faibles et sont composés en grande partie de subventions d'investissement et d'immobilisations corporelles.

Le tableau ci-dessous résume la gestion financière de ses budgets annexes. Les excédents budgétaires sont dans l'ensemble importants et sont liés aux excédents de fonctionnement et d'investissement reporté des années précédentes. En effet sur l'année 2021 uniquement, le cumul solde de fonctionnement et d'investissement est légèrement négatif (-101k€) et pourrait l'être davantage sans l'excédent budgétaire de Saint-Julien. Voir tableau :

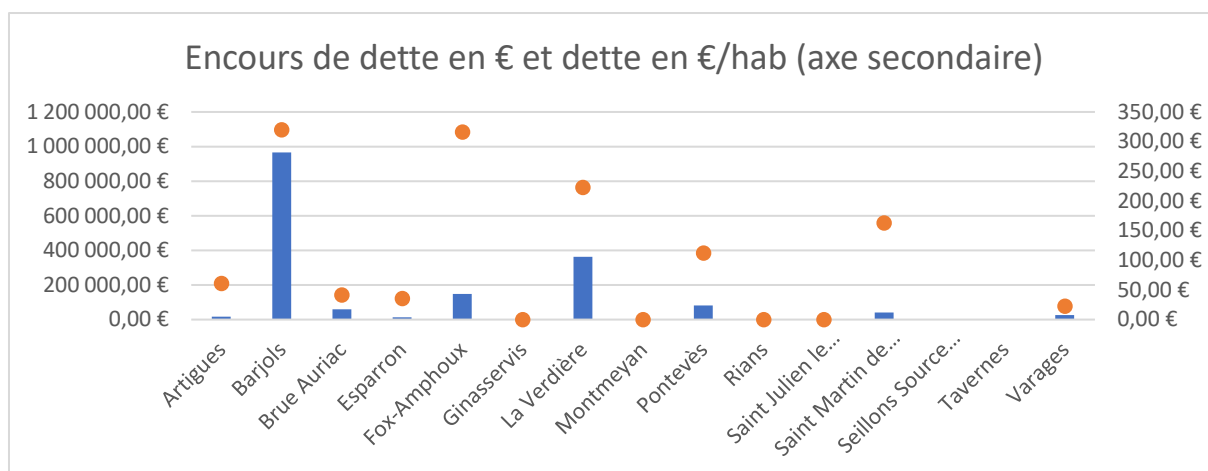
Collectivité	Excédents budgétaires sur l'année 2021	Excédents budgétaires cumulés au 31/12/21	Encours de dette au 31/12/21	Excédents budgétaires / par habitant	Encours de dette / habitant
Artigues	-9 002 €	-9 002 €	17 292 €	-32 €	61 €
Barjols	-209 079 €	576 474 €	965 328 €	191 €	320 €
Brue Auriac	60 875 €	28 345 €	59 577 €	20 €	41 €
Esparron	-8 767 €	-59 193 €	13 175 €	-160 €	36 €
Fox Auphoux	-80 788 €	25 754 €	149 059 €	55 €	316 €
Ginasservis	207 553 €	361 975 €	0 €	188 €	0 €
La Verdrière	53 844 €	294 502 €	363 086 €	181 €	223 €
Montmeyan	-194 278 €	25 766 €	0 €	47 €	0 €
Pontevès	-81 639 €	200 487 €	81 834 €	276 €	113 €
Rians	-284 072 €	-19 495 €	0 €	-5 €	0 €
Saint Julien le Montagnier	477 016 €	1 503 850 €	0 €	626 €	0 €
Saint Martin de Pallières	556 €	30 391 €	40 324 €	123 €	163 €
Seillons Source d'Argens					
Tavernes	5 813 €	-19 974 €	0 €	-14 €	0 €
Varages	-39 508 €	39 542 €	26 197 €	34 €	22 €
<b>Total</b>	<b>-101 476 €</b>	<b>2 979 422 €</b>	<b>1 715 872 €</b>	<b>149 €</b>	<b>86 €</b>

<sup>3</sup> Les données sont cependant incomplètes. Il manque notamment les dépenses d'investissements de Seillons. Le total serait donc plus élevé.

#### **Communauté de Communes Provence Verdon**

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier



Comme illustré ci-dessus, l'encours de dette est maîtrisé et est inférieur à 2M€ sur l'ensemble de la CCPV (hors Seillons). Si Barjols a un encours de dette de près d'1M€, c'est que la commune porte un investissement d'une STEP partagé avec la commune de Tavernes. Une convention entre les deux communes permet de clarifier son financement. La plupart des communes sont faiblement ou pas endettées.

Le tableau ci-dessous présente un compte administratif consolidé des comptes administratifs des budgets annexes EAU et Assainissement des collectivités de la CCPV en 2021.

Ce tableau n'est néanmoins pas exhaustif puisque nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des comptes administratifs. Il permet néanmoins de rendre compte des charges et recettes d'exploitation et de l'équilibre des comptes.

Total	2021
Charges à caractère général	525 334
Charges de personnel	523 454
Autres charges de gestion courante	674 629
Charges financières	62 205
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 064 300</b>
Dotation aux amortissements	720 655
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>720 655</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 784 955</b>
Ventes de produits fabriqués	3 292 667
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 499 374</b>
Reprise de subventions	416 259
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>416 259</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 915 633</b>
Total dépenses d'équipement	1 965 948
Emprunts et dettes assimilées	168 891
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 134 839</b>
Reprises de subventions	479 882
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>487 892</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 622 731</b>

### Communauté de Communes Provence Verdon

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

Subventions d'investissement	103 987
Immobilisations corporelles / en cours	357 093
Dotations, fonds divers, réserves	132 389
Autres immobilisations financières	4 820
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>598 289</b>
Opérations patrimoniales	8 010
Dotation aux amortissements	784 278
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>792 288</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 390 577</b>

Résultat de fonctionnement	1 130 678
Excédents de fonctionnement reporté de N-1	1 277 999
Résultat d'investissement	-1 232 154
Solde d'investissement reporté de N-1	2 007 063
RAR investissement à reporter en N+1 (recettes - dépenses)	-204 164
<b>Solde global de clôture</b>	<b>2 979 422</b>

Encours de dette au 31 décembre N (en € HT) - Selon CG	1 715 872
Epargne de gestion	1 497 279
Capacité d'autofinancement brute	1 435 074
Capacité d'autofinancement nette	1 266 183
Capacité de désendettement (en années)	1,20
Taux de CAF brute	41%

La capacité de désendettement est de 1,20 années. Ce taux est très faible et montre que la marge de manœuvre pour réaliser des investissements et recourir à l'emprunt est importante. En eau/assainissement, Une capacité de désendettement est dite soutenable lorsqu'elle est entre 10 et 15 ans.

Le tableau ci-dessous intègre les éléments financiers du SIANOV qui est intégralement intégré au sein du périmètre de la CCPV.

Total	2021
Charges à caractère général	812 192
Charges de personnel	564 340
Autres charges de gestion courante	689 369
Charges financières	96 778
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 441 357</b>
Dotation aux amortissements	766 019
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>766 019</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 207 376</b>
Ventes de produits fabriqués	3 311 467

### Communauté de Communes Provence Verdon

Etude de faisabilité du transfert des compétences eau potable / assainissement / pluvial

Rapport de Phase 1 – état des lieux financier

<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	4 065 949
Reprise de subventions	416 259
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	416 259
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	4 482 208
Total dépenses d'équipement	2 342 853
Emprunts et dettes assimilées	245 657
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	2 588 510
Reprises de subventions	479 882
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	487 892
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	3 076 402
Subventions d'investissement	103 987
Immobilisations corporelles / en cours	357 093
Dotations, fonds divers, réserves	332 389
Autres immobilisations financières	4 820
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	798 289
Opérations patrimoniales	8 010
Dotations aux amortissements	829 642
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	837 652
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	1 635 941

Résultat de fonctionnement	1 274 832
Excédents de fonctionnement reporté de N-1	1 357 545
Résultat d'investissement	-1 440 461
Solde d'investissement reporté de N-1	2 368 974
RAR investissement à reporter en N+1 (recettes - dépenses)	-204 164
<b>Solde global de clôture</b>	3 356 726

Encours de dette au 31 décembre N (en € HT) - Selon CG	2 496 254
Épargne de gestion	1 721 370
Capacité d'autofinancement brute	1 624 592
Capacité d'autofinancement nette	1 378 935
Capacité de désendettement (en années)	1,54
Taux de CAF brute	40%

## 4. Analyse des moyens humains

Le tableau ci-dessous traite des moyens humains des collectivités imputés aux services eau et assainissement.

	Personnel				
	Nombre d'agents déclarés	ETP associés	Techniques	Admin.	Charges de Personnel
Artigues	Un bout d'ETP du SG et élus				0
Barjols	6,15	6,15	5	1,15	401 839
Brue Auriac	Un peu de secrétariat, non affecté. 1 peu d'entretien des ST pour la StEp				55 133
Esparron	Un bout d'ETP du SG et élus				0
Fox Auphoux	Pas d'information				0
Ginasservis	Un peu de secrétariat, non affecté. 1 peu ST si besoin accompagner.				0
La Verdrière	Pas d'intervention ST => Agents aqualter pour AEP et EU.				0
Montmeyan	Très marginal				0
Pontevès	Pas d'information				0
Rians	Un bout d'ETP de la comptable et du DGS				0
Saint Julien le Montagnier	Pas d'information				0
Saint Martin de Pallières	Un peu de secrétariat, non affecté. 1 peu d'entretien des ST pour la STep				0
Seillons Source d'Argens	Pas d'information				
Tavernes	Pas d'information				0
Varages	1,5				66 482
	<b>7,65</b>	<b>6,15</b>	<b>5,00</b>	<b>1,15</b>	<b>523 454 €</b>

Le total d'ETP déclaré sur l'ensemble de la CCCP et pour les compétences eau potable, assainissement et pluvial est de 7,65 mais est sous-estimé. Ces montants représentent les ETP des 2 régies de Barjols et de Varages. Pour les autres communes, elle ne déclarent pas de charges de personnel (sauf Brue-Auriac) et ne chiffrent pas de temps de travail des agents communaux/élus sur ces deux services.

Ce bilan d'effectifs est à nuancer par trois problématiques :

- La difficulté à chiffrer l'implication des agents de la commune.
  - o L'implication des services techniques et du secrétariat est souvent importante et n'apparaît pas dans le bilan chiffré ci-dessous
  - o L'implication bénévole des élus est souvent importante et n'apparaît pas dans le bilan chiffré ci-dessous

Notre travail a donc été limité par le manque d'information transmises et l'incapacité à chiffrer les temps passés sur ces services eau et assainissement.

## 5. Analyse tarifaire

Le tableau ci-dessous permet de comparer les nombres d'abonnés et les volumes facturés pour les services d'eau potable et d'assainissement en 2021.

2021	Abonnés		Volumes facturés (en M3)				Consommation par abonné	
	EAU	AC	EAU		AC		EAU	AC
			M3	En % CCPV	M3	En % CCPV		
Artigues	142	80	21 964	2%	11 168	2%	155	140
Barjols	2 555	1 731	250 260	19%	88 823	16%	98	51
Brue Auriac	645	517	72 655	5%	45 570	8%	113	88
Esparron	248	174	20 826	2%	8 627	2%	84	50
Fox-Amphoux	341	220	36 513	3%	15 457	3%	107	70
Ginasservis	936	626	117 702	9%	70 500	13%	126	113
La Verdrière	1 187	339	136 380	10%	39 050	7%	115	115
Montmeyan	505	291	49 768	4%	21 010	4%	99	72
Pontevès	451	205	47 433	4%	20 973	4%	105	102
Rians	2 217	1 016	265 681	20%	72 137	13%	120	71
Saint Julien le Montagnier	1 627	1 135	149 757	11%	68 462	13%	92	60
Saint Martin de Pallières	229	147	16 318	1%	8 334	2%	71	57
Seillons Source d'Argens								
Tavernes	861	595	91 974	7%	43 209	8%	107	73
Varages	807	533	75 191	6%	33 912	6%	93	64
<b>Total</b>	<b>12 751</b>	<b>7 609</b>	<b>1 352 422</b>	<b>100%</b>	<b>547 232</b>	<b>100%</b>	<b>106</b>	<b>72</b>

Le nombre d'abonné pour le service d'eau potable est de 12 751 en 2021 pour 1,3 millions de M3 facturés. Barjols et Rians représentent près de 40% du total.

La consommation par abonné est très inégale en fonction des communes (de 71 M3/abonné à 155 M3/abonné). La moyenne est de 106 M3/abonné.

Le nombre d'abonné pour le service assainissement est de 7 609 en 2021 pour 0,547 million de M3 facturés. Barjols et Rians représentent près de 30% du total. L'importance de l'assainissement non collectif (ANC) explique l'écart avec le service eau potable.

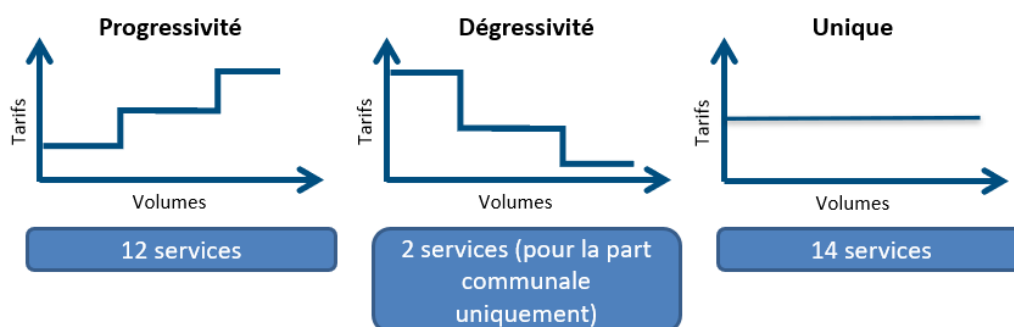
La consommation par abonné est très inégale en fonction des communes (de 140 M3/abonné à 57 M3/abonné). La moyenne est de 72 M3/abonné.

A noter que seulement deux communes n'ont pas mis en place la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : Esparron et Varages. A noter qu'en cas de transfert de la compétence assainissement collectif à la CCPV, la PFAC devra être harmonisée sur l'ensemble du territoire.

### **Les modes de facturation sont hétérogènes sur le territoire de la CCPV**

- 12 services (eau ou assainissement) ont instauré une progressivité des tarifs
- 2 services ont instauré une dégressivité des tarifs
- 14 services ont une tarification unique

## Une hétérogénéité des modes de facturation



Nous avons comparé les tarifs pour les services eau et assainissement pour les communes de la CCPV en prenant pour hypothèse une consommation de 100 M3. Nous avons tenu compte des tranches de facturation (tarification progressive) dans le calcul. Ci-dessous sont présentés la facture type pour un 1 M3 HT en 2022 (hors redevances agence de l'eau).

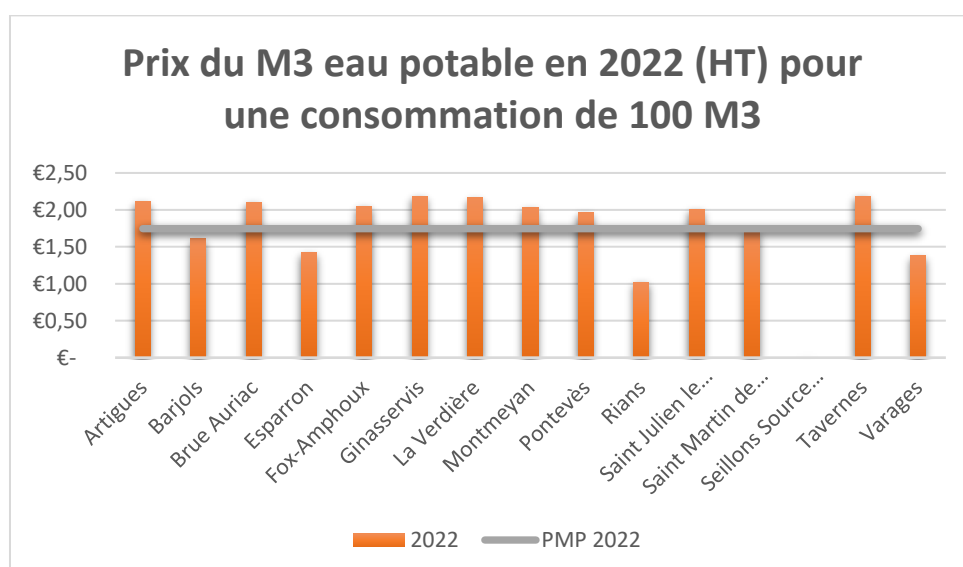
La ligne grise représente le prix moyen pondéré (PMP)

### Méthodologie Calcul du prix moyen pondéré

Le PMP a été calculé de la façon suivante

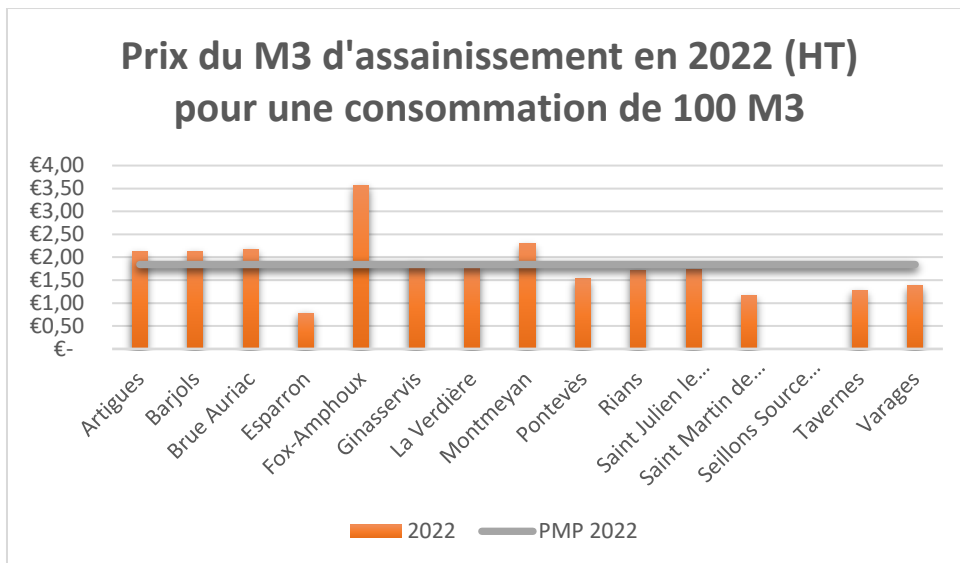
$$\frac{\text{(Somme par commune (Abonnés} \times \text{prix de l'abonnement au m3))}}{\text{Total Abonnés}} + \frac{\text{(Somme par commune (volumes} \times \text{prix du m3))}}{\text{Total volumes}}$$

Il n'inclut pas les redevances dans la part variable, et est calculé HT, sur la base des tarifs d'une facture 100 m3 2022. Il tient compte des tranches de consommation pour les tarifs progressifs.

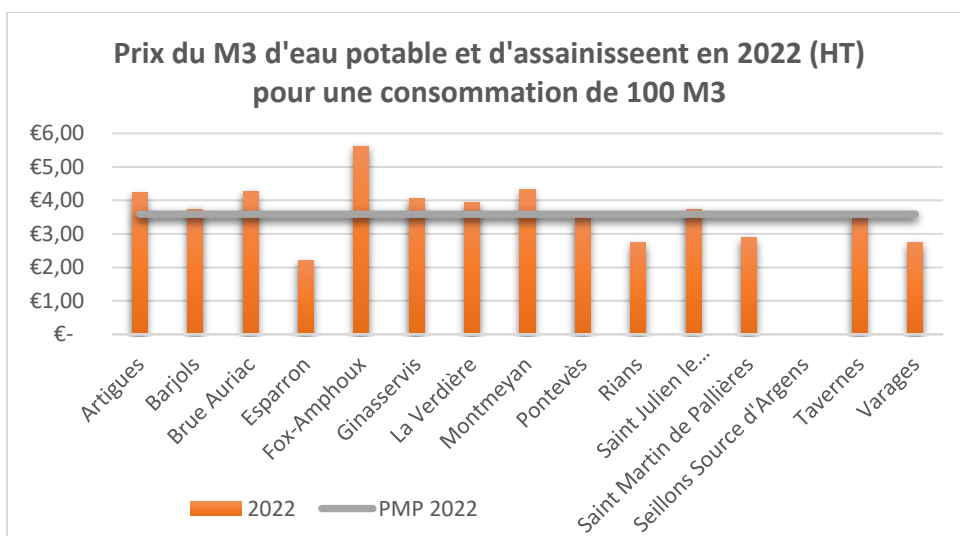


- Le PMP sur le territoire de la CCPV est de 1,75 € HT en 2022 pour l'eau potable

- Les tarifs varient de 1,02 € HT pour Rians à 2,19 € HT pour Tavernes et Ginasservis



- Le PMP sur le territoire de la CCPV est de 1,84 € HT en 2022 pour l'assainissement
- Les tarifs varient de 0,78 € HT pour Esparron à 3,57 € HT pour Fox-Amphoux



En eau comme en assainissement, on constate une **relative hétérogénéité des prix**, qui peut s'expliquer par :

- Une différence en termes de niveau de service.
- Un subventionnement du service par la fiscalité ou les dotations.
- La concurrence et les négociations lors des procédures DSP

Remarques annexes :

- Les services d'eau et d'assainissement des communes de la CCPV ont le même mode de suivi de la facturation : 1 facture par semestre avec 1 relève/an par la régie ou le délégataire
- Certaines communes (Artigues, Rians et Esparron entre autres) ont averti de problèmes de reversement de la surtaxe communale

- 2 communes ont des services qui ne sont pas assujettis à la TVA (Ginasservis jusqu'à 2022 et Varages)

## 6. Annexes

Annexe 1 : tarif part délégataire et part collectivité tarif 100 M3 HT (hors redevances)

2022		Part communale		Part Délégataire		Total 1 m3
		Part variable HT	Part fixe HT	Part variable HT	Part fixe HT	
Artigues	Eau ht	1,00 €	15,58 €	0,66 €	30,00 €	2,11 €
	Ass ht	1,10 €	15,24 €	0,56 €	30,00 €	2,12 €
Barjols	Eau ht	0,90 €	71,00 €			1,61 €
	Ass ht	1,70 €	41,72 €			2,12 €
Brue-Auriac	Eau ht	0,63 €	50,00 €	0,67 €	30,19 €	2,10 €
	Ass ht	0,60 €	50,00 €	0,79 €	29,02 €	2,18 €
Esparron	Eau ht	0,13 €	29,18 €	0,70 €	29,77 €	1,42 €
	Ass ht	0,10 €	4,79 €	0,43 €	19,15 €	0,77 €
Fox-Amphoux	Eau ht	0,45 €	3,00 €	1,09 €	48,00 €	2,05 €
	Ass ht	0,50 €	25,00 €	1,90 €	92,00 €	3,57 €
Ginasservis	Eau ht	1,00 €	33,00 €	0,56 €	29,74 €	2,19 €
	Ass ht	1,07 €	22,00 €	0,39 €	19,10 €	1,87 €
La Verdrière	Eau ht	0,83 €	33,00 €	0,63 €	37,26 €	2,17 €
	Ass ht	1,16 €	10,00 €	0,42 €	10,00 €	1,78 €
Montmeyan	Eau ht	0,31 €	22,90 €	0,85 €	64,00 €	2,03 €
	Ass ht	0,26 €	26,40 €	1,00 €	76,66 €	2,29 €
Pontevès	Eau ht	0,63 €	16,00 €	0,72 €	44,93 €	1,96 €
	Ass ht	0,54 €	9,00 €	0,72 €	17,87 €	1,53 €
Rians	Eau ht	0,09 €	31,81 €	0,43 €	18,26 €	1,02 €
	Ass ht	0,86 €	31,81 €	0,36 €	18,61 €	1,72 €
Saint Julien le Montagnier	Eau ht	0,58 €	43,15 €	0,69 €	29,78 €	2,00 €
	Ass ht	0,94 €	20,10 €	0,38 €	19,08 €	1,72 €
Saint Martin de Pallières	Eau ht	0,32 €	40,00 €	0,70 €	29,81 €	1,72 €
	Ass ht	0,32 €	16,02 €	0,43 €	24,09 €	1,15 €
Seillons Source d'Argens	Eau ht					0,00 €
	Ass ht					0,00 €
Tavernes	Eau ht	0,34 €	20,00 €	0,76 €	89,15 €	2,19 €
	Ass ht	0,81 €	4,00 €	0,39 €	3,20 €	1,27 €
Varages	Eau ht	1,48 €	53,56 €			2,02 €
	Ass ht	1,12 €	25,74 €			1,38 €

